

Informations de base	
2013/0451(NLE) NLE - Procédures non législatives Règlement	Procédure terminée
Niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive pour les denrées alimentaires et les aliments pour bétail après un accident nucléaire ou dans toute autre situation d'urgence radiologique Subject 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire 3.70.08 Pollution radioactive 3.70.10 Catastrophes d'origine humaine, pollution et accidents industriels 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acte final	
Règlement 2016/0052 JO L 013 20.01.2016, p. 0002	Résumé